

Histoire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1229

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La Charité-sur-Loire (bis)

Le chef du Département militaire, Paul Chaudet, a-t-il affirmé secrètement, en février 1956, au Maréchal Montgomery, commandant en chef-adjoint de l'OTAN, qu'en cas de guerre atomique en Europe la Suisse ne resterait pas en dehors du conflit?

REPÈRES

L'AFFAIRE DES COLONELS

Les colonels Egli et de Wattenwil avaient remis pendant la Première guerre mondiale le bulletin d'information de l'Etat-Major helvétique à des interlocuteurs allemands et autrichiens.

RÉFÉRENCE

Message sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90 et son annexe Rapport sur la neutralité.

L'EMBARRAS DU CHOIX – RAPPEL

Selon l'article 40 de la loi fédérale sur les droits politiques, les mandats sont répartis de la manière suivante:

- Le total des suffrages obtenus par toutes les listes en présence est divisé par le nombre de sièges en jeu, plus un. Ce chiffre, arrondi au nombre entier, donne le quotient.
- Chaque liste reçoit le nombre de siège correspondant au résultat de la division entre son nombre de suffrages et le quotient.
- Pour cette opération, les listes apparentées sont traitées comme une seule liste. Puis, la répartition des sièges entre elles se fait selon le système décrit ci-dessus.
- Pour la répartition des sièges non attribués après cette première opération, les suffrages restant des listes apparentées sont regroupés, comme s'ils appartenaient à une seule et même liste.

(jcf) Pour le chercheur suisse Mauro Mantovani, qui a découvert dans les archives britanniques le mémorandum de l'entretien entre les deux hommes, et pour le *Tages Anzeiger* qui publie l'information, la cause est entendue. Le document destiné au Premier ministre britannique fait la preuve de la collaboration militaire entre les deux pays. Son contenu ultra-secret à lui seul explique qu'il n'existe probablement pas de source du côté helvétique, qui viendrait confirmer les dires de Chaudet à Montgomery.

La *Neue Zürcher Zeitung*, qui accuse Mantovani et le *Tages Anzeiger* de négliger gravement les règles les plus élémentaires de la critique historique, minimise fortement l'importance du document. Rien ne permet de parler d'un changement de politique du côté helvétique, car il est probable que Montgomery n'a souligné qu'un aspect de l'entretien à l'attention d'un Anthony Eden parfaitement informé du statut traditionnel et de la politique de neutralité de la Suisse.

Des dénégations douteuses

En quelques jours une discussion est née dans laquelle le conseiller national Rechsteiner, socialiste de St-Gall, vient d'ouvrir un nouveau front en interpellant le Conseil fédéral. Depuis 1991 en effet, Kaspar Villiger, devant le Parlement, a nié par deux fois l'existence de contacts secrets entre son département et l'organisation militaire de l'OTAN à l'époque. Ces dénégations tiennent-elles toujours la route, se demande

●●●
ques et le style de Christoph Blocher, ont renoncé à l'apparement traditionnel avec l'UDC. A Schaffhouse par contre, ces mêmes radicaux vont au combat avec l'UDC et, première helvétique, le Parti de la liberté (automobilistes). Pour sa part l'UDC ne craint pas de faire alliance avec l'extrême-droite puisqu'à part Schaffhouse, elle est apparentée au Parti de la liberté à Soleure et à Zurich, et aux Démocrates suisses à Lucerne et à Soleure.

En définitive, le système des apparements, qui suscite la création de blocs politiques, présuppose des antagonismes correspondant dans l'électorat. Ce présupposé risque de fausser l'expression de la volonté des citoyennes et des citoyens: par ce jeu, la voix que j'accorde à un parti peut favoriser l'obtention d'un siège par une autre formation pour laquelle par ailleurs je me refuse-rais à voter. ■

maintenant le député, alors que Mantovani se dit persuadé que des documents nouveaux viendront conforter un jour son interprétation, notamment lorsque les archives fédérales pertinentes seront ouvertes à la recherche historique.

Dans ce début de controverse, le plus intéressant n'est pas l'affirmation de Chaudet ni les interprétations que l'on peut en donner. Des contacts entre militaires suisses et Alliance atlantique ont certainement eu lieu dans ces années. Cela n'a rien de contraire à la neutralité, comme le prouve non pas tant l'affaire des colonels évoquée maintenant par la NZZ que la collaboration militaire franco-suisse entamée avant le déclenchement de la Seconde guerre mondiale, dont le seul tort a été sa découverte par les Allemands dans les dossiers de l'Etat-major français à la Charité-sur-Loire en juin 1940 (ces préparatifs très poussés de coordination n'ont pas été couverts par le Conseil fédéral à qui Guisan a partiellement menti. On admet aujourd'hui qu'ils ne contenaient rien de fondamentalement contraire à la neutralité, mais qu'ils ont affaibli la position du Général vis-à-vis de ses ennemis extérieurs et intérieurs). La décision de principe du Conseil fédéral en faveur d'un armement atomique tactique, l'acquisition du Mirage et l'affaire qui s'en suivit, la *Konzeptionstreit* entre partisans et adversaires de la défense mobile de zone, toute la politique militaire des années 60 s'est déroulée sur l'arrière-fond d'une possible ou probable participation helvétique à l'OTAN en cas de guerre en Europe. Car telles étaient les données de la géostratégie et les ignorer aurait été irresponsable.

Neutralité sacrée

La controverse qui s'engage maintenant tient peu compte de ce contexte et préfère mobiliser l'histoire pour illustrer une certaine idée de la neutralité qui continue, pure et dure, d'habiter l'identité de nombreux Suisses. Dans son Message sur la politique extérieure de novembre 1993 (voir marge), le Conseil fédéral appelle à une instrumentalisation de la politique de neutralité. Ce principe fondateur de notre existence nationale lui paraît aujourd'hui compatible avec notre appartenance à l'Union européenne, à l'ONU, voire au partenariat pour la paix de l'OTAN. Le débat suscité par le mémorandum Montgomery prouve qu'il y a beaucoup de chemin encore à parcourir pour convaincre une majorité du peuple que la neutralité n'est pas une fin en soi. ■